

Tous concernés par les enjeux de santé planétaire !

La mobilité européenne et internationale de nos jeunes apporte une ouverture sur le monde et permet un enrichissement professionnel grâce à une expérience dans un contexte interculturel et favorise la pratique d'une langue étrangère.

La Fondation et l'Université Paris Cité partagent une ambition commune affichée qui est de répondre aux grands défis de la santé planétaire. Les projets de mobilité présentés devront s'inscrire dans une démarche visant un monde plus équitable, durable et sain. L'étudiant aura à cœur d'exposer en quoi son projet de mobilité répond aussi à un objectif commun qu'il s'agisse de l'épanouissement des sociétés *(par exemple : expérience culturelle auprès de publics empêchés),* la santé de la planète *(par exemple : découverte d'un observatoire des nanoparticules)* ou de la santé de l'homme *(exemple : travail de recherche en établissement de santé).*

Une attention particulière sera portée au défi que le projet aidera à surmonter.

Objectifs et montant alloué

- ✓ Encourager et faciliter les projets de mobilité internationale des jeunes en formation au sein d'Université Paris Cité.
- ✓ Soutenir l'apprentissage d'une langue étrangère.
- ✓ Promouvoir les expériences multiculturelles.
- ✓ Récompenser les initiatives qui répondent aux défis de la santé planétaire.

Trois bourses de 3 000 euros chacune peuvent être attribuées à l'issue d'une sélection compétitive.

Le dépôt d'un dossier, son caractère complet et le respect des conditions d'éligibilité ne garantissent pas l'obtention d'une bourse.

Seuls les candidats retenus et informés par écrit de leur sélection deviennent lauréats.

Conditions d'éligibilité

- ✓ Être inscrit à Université Paris Cité au moment du dépôt du dossier, en licence, en master ou en doctorat.
- ✓ Réaliser une mobilité d'études ou de stage à l'étranger. Les mobilités en France métropolitaine et dans les territoires français d'outre-mer ne sont pas éligibles.
- ✓ La mobilité doit durer au moins 30 jours. Cette durée minimale est également celle retenue à la rubrique « Remboursement de l'aide ».
- ✓ La mobilité doit se dérouler pendant la période indiquée dans le calendrier ci-dessous.
- ✓ Un seul dossier peut être déposé par étudiant et par campagne.

Sélection des candidatures

Les dossiers complets et éligibles sont examinés de manière comparative par un comité de sélection désigné par la Fondation. Ils sont appréciés selon les critères suivants :

- ✓ La pertinence du projet au regard des défis de la santé planétaire et la contribution attendue à un monde plus équitable, durable et sain.
- ✓ La qualité de la motivation et la cohérence de la mobilité avec le parcours et les objectifs de formation de l'étudiant.
- ✓ La faisabilité du projet, appréciée au regard de l'accueil prévu, du calendrier et du budget prévisionnel.

Les bourses sont attribuées aux projets les mieux évalués, dans la limite de trois lauréats.

Un dossier peut donc être complet et éligible sans être retenu. Un accusé de réception du dossier ne vaut pas décision d'attribution. Chaque candidat reçoit une notification écrite du résultat de sa candidature.

Comment et quand candidater ?

La candidature s'effectue uniquement sur dossier, selon les modalités de dépôt suivantes :

Calendrier :
- Date et heure limites de dépôt : du 1er avril 2027 au 27 mail 2027
- Année universitaire concernée : 2027-2028
- Date prévisionnelle de notification des résultats : 1er quinzaine de juin 2027

Pièces du dossier de candidature

Le candidat doit constituer un dossier en fournissant impérativement l'ensemble des pièces suivantes avant la date limite de dépôt des candidatures :

- ✓ Dossier de candidature complété
- ✓ Attestation d'inscription à Université Paris Cité avec le numéro d'étudiant
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Curriculum Vitæ
- ✓ Lettre d'acceptation de l'université d'accueil OU lettre d'engagement du responsable académique OU convention de stage
- ✓ Budget prévisionnel de la mobilité (transport, logement, frais de vie) et liste des autres aides sollicitées ou obtenues

Tout dossier incomplet à la date limite de dépôt sera refusé.

Conditions d'attribution et versement

- ✓ Cette bourse est cumulable avec les aides de la Direction des relations internationales d'Université Paris Cité selon les modalités afférentes.
- ✓ Le candidat indique les autres aides sollicitées ou obtenues. Le cumul reste soumis aux conditions propres à chaque dispositif.
- ✓ L'attestation de fin de séjour doit préciser les dates effectives de début et de fin de la mobilité et être transmise à la Fondation dans le mois suivant le retour.
- ✓ Les lauréats s'engagent à informer la Fondation de toute modification substantielle du projet, notamment des dates, de la durée, de la destination ou de l'organisme d'accueil.
- ✓ La bourse est versée en une seule fois sur le compte bancaire du lauréat (RIB demandé après la sélection).

Déposer votre demande

Les lauréats s'engagent à fournir un bref témoignage sur leur expérience à leur retour (court texte et, le cas échéant, photographies), afin de présenter les projets soutenus par la Fondation et l'Université. Toute diffusion de leur image est soumise à leur accord écrit préalable.

Déposer votre demande

La Fondation Université Paris Cité peut demander le remboursement de tout ou partie des sommes effectivement versées dans les cas suivants :

- ✓ La mobilité n'est pas réalisée.
- ✓ La durée effective de la mobilité est inférieure à 30 jours.
- ✓ L'attestation de fin de séjour n'est pas transmise dans le mois suivant le retour.
- ✓ Le dossier de candidature comportait des informations inexactes.